



Une ressource plus humaine.™

Quoi de neuf dans Reports on Internet?

Nouveau Rapport de paie de l'employé

Dans le cadre de l'engagement constant pris par ADP afin d'offrir à ses utilisateurs une expérience optimale, nous sommes heureux de vous annoncer le lancement d'une nouvelle version améliorée du rapport d'état d'employé, soit le **Rapport de paie de l'employé**! Ce rapport est produit lorsqu'un nouvel employé est embauché ou lorsque le statut d'un employé existant est modifié.

Le **Rapport de paie de l'employé** est moderne et conçu pour fournir des données pertinentes dans un format informatif, convivial et descriptif. Les données sont regroupées logiquement, ce qui vous permet de repérer facilement les renseignements de l'employé. Le nouveau rapport vous permet aussi d'afficher les renseignements sur la paie de l'employé en fonction de catégories appropriées, comme les suivantes :

- Paiement
- Impôts
- Retraite et avantages sociaux
- Changements de poste/mutations

Le **Rapport de paie de l'employé** sera offert pour l'année en cours et la fin d'année. Vous pouvez accéder au nouveau rapport de la même façon que pour le rapport d'état d'employé existant.

Remarque : Le rapport d'état d'employé existant sera toujours offert à titre de référence.